



Indemnité compensatoire

Par **Snow10**, le **30/04/2021** à **21:49**

Bonsoir je vais suivre une procédure de divorce savoir mon épouse a un bien immobilier à son nom propre que nous avons réaménagé et fait faire une extension comme si s'agit d'un bien propre à son nom même que étant marié elle et d'accord de partager la valeur immobilière de même que moi-même ay constitué un petit capital financier suis d'accord de partager la valeur de ce capital équitablement elle étant pensionnée moi de même avec un écart de pension de la valeur de 600 euros. et t'elle en droit de me réclamer une prestation compensatoire à s'avoir également nous totalisant quarante années de mariage combien peut t'elle me réclamer en plus c'est elle qui demande le divorce autre détail j'ai subi un très très grave accident qui ma valu six mois d'hospitalisation donc 1 mois de coma et 15 jours de coma profond SUITE à TOU CELA A été établi plusieurs trauma crânien avec hémorragie crânienne/plus fracture des deux rochers qui mon rendu totalement sourd suivi d'une aréflexie vestibulaire QUI me fait perdre en permanence mon équilibre et qui m'handicape sérieusement ma question ! et t'elle en mesure de me demander une indemnité compensatoire à s'avoir qu'elle aura droit la moitié de la valeur immobilière de même la moitié de la valeur financière que nous avons en commun de plus nous voudrions établir une séparation à l'amiable dans la mesure du possible .dans l'attente de vous relire recevez mes salutations .Mr SANSO. PS ne pas me téléphoner de suis sourd. Merci.

Par **youris**, le **01/05/2021** à **09:53**

bonjour,

dans un divorce, vous ne pouvez pas interdire à un époux de réclamer une prestation compensatoire à l'autre.

vous avez un avocat qui, connaissant votre situation, doit répondre à votre question, vous le payez pour ça.

la prestation compensatoire est un capital destiné à compenser, la disparité que la rupture du mariage crée dans les conditions de vie respectives des époux divorcés.

l'état de santé des futurs ex-époux n'est pas un paramètre pris en compte pour l'attribution et le montant de cette prestation.

voir ce lien:

<https://www.service->

public.fr/particuliers/vosdroits/F1760#:~:text=La%20prestation%20compensatoire%20permet%20d,%C3

salutations